



Wallonie

Commune d'AUBEL

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur ENGLEBERT Christophe**

demeurant à Messitert n°242 à 4880 AUBEL

Le terrain concerné est situé à 4880 AUBEL, Messitert n° 242, cadastré **section A n° 500 B, 500 C et 1099 B**

Objet de la demande :

**Régularisation : aménagement du niveau -2.28 hors sol en façade Sud  
Construction d'une terrasse sur colonnes  
Pose de panneaux photovoltaïques dans un talus**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**CoDT – art. D.IV.6 : demande de dérogation aux prescriptions du plan de secteur (actes et travaux sur une construction existante dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions de la zone agricole telles que définies à l'art. D.II.36) ;**

**CoDT – art. D. IV.5 : demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) sur les points suivants : surface au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup>, et nombre de volumes secondaires supérieur à celui préconisé ;**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

**L'enquête publique est ouverte le 20/01/2020 et sera clôturée le 03/02/2020.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

**Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolai n° 1 - 4880 Aubel.**

- les jours ouvrables **de 9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30** ;

- les **jeudis 23 et 30 janvier** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès **du service de l'urbanisme** :

téléphone : **087/68.01.38** mail : **urbanisme@aubel.be**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolai n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**

- remises **au service urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolai n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2506**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

**Administration Communale – Salle du Conseil (1<sup>er</sup> étage) - Place Nicolai n° 1 à 4880 Aubel, le lundi 03 février 2020, à 16h.**

La Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, chargée de donner des explications sur le projet, est **Mme Christiane ROHEN (service urbanisme)** dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-dessus.

---